



APPRENTI CHARGE DE MISSION AGRICULTURE-ALIMENTATION- FORET (H/F)

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction : DEVECO – Réf. Agriculture/forêt
Date de diffusion : 16/03/2026
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : Rentrée scolaire 2026
Date limite de candidature : 16/04/2026

Date prévisionnelle de l'entretien : 20/05/2026

Type d'emploi : Apprentissage
Type de recrutement : Contrat d'apprentissage (sur 2 ans idéalement)

Maîtres d'apprentissage : **Nom- Prénom du maître d'apprentissage N°1 : Marion LUYAT**
Fonction maître d'apprentissage N°1 : chargée de mission forêt filière bois
Diplôme : Bac+5 développement territorial et aménagement du territoire

ET (possibilité d'avoir deux maîtres d'apprentissage si nécessaire)

Nom et prénom du maître d'apprentissage N°2 : Violène SALEM
Fonction du maître d'apprentissage N°2 : chargée de mission agriculture alimentation
Diplôme : BAC+5 DESS

Lieu de travail : La Passerelle – 246 rue du Pré de l'Horme 38920 CROLLES

Temps de travail : Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

L'apprenti(e) sera accueilli(e) au sein de la direction du développement économique (17 agents et 2 apprentis). Il/elle sera associé(e) à la vie de l'équipe de développement économique (réunions d'équipe, ...). Il/elle lui sera proposé(e) de participer à diverses réunions parfois en soirée et occasionnellement le week-end lui permettant de découvrir la diversité des missions d'un chargé de mission. Il/elle pourra également intervenir en appui de l'ensemble des chargées de mission agriculture, alimentation, forêt, en fonction de l'actualité des projets.

Descriptif du poste : Sous l'autorité du directeur du développement économique et sous tutelle de la chargée de mission agriculture, alimentation et de la chargée de mission Forêt-Filière Bois, l'apprenti(e) sera missionné(e) pour suivre la mise en œuvre de la politique agriculture, alimentation et Forêt-Filière Bois du Grésivaudan.

Vous serez donc accompagné(e) par 2 maîtres d'apprentissage et chargé(e) :

- De participer à la préparation et à la coordination du Mois de la Transition alimentaire (MTA), une des actions du Projet alimentaire inter-Territorial (PAIT) de la grande région grenobloise, des actions de transition alimentaire, et de valorisation des producteurs auprès du grand public,
- De suivre la mise en œuvre des projets scolaires sur les thématiques de la forêt et du bois et de l'agriculture pour l'année scolaire 2026-2027, en partenariat et en coordination avec les communes, les enseignants et les intervenants du projet ;

- D'organiser et planifier la campagne 2027-2028 des projets scolaires : organiser et lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des enseignants du territoire, sélectionner les classes, planifier les interventions pour la rentrée de septembre 2028.

L'apprenti(e) pourra également :

- Intervenir en appui les autres chargées de mission en fonction de l'actualité,
- Etre en appui et/ou suivi administratif, technique et financier des dossiers et projets agricoles, alimentation, forêt de la direction.

Planning :

Horaires classiques de bureau : 8h30-12h30 / 13h30 – 16h42 sur 5 jours

Prévoir exceptionnellement des temps en soirée et en week-end lors des animations

Missions :

Sous la responsabilité des maîtres d'apprentissage, et dans le cadre des programmes d'actions agriculture, alimentation, forêt, filière bois, l'apprenti (e) devra :

Participer à la préparation, à la coordination du Mois de la Transition Alimentaire (MTA)

A l'échelle du PAiT :

- Préparer et participer aux réunions du groupe de travail PAiT, à l'élaboration de la stratégie de communication et mettre en œuvre les actions de communication ;

A l'échelle du Grésivaudan :

- Mobiliser des acteurs (associations, communes, agriculteurs) pour qu'ils organisent une animation pendant le MTA, organiser la récolte des animations qui se dérouleront pendant le MTA ;
- Participer à la rédaction puis à la diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs pour identifier les animations qui bénéficieront d'une prise en charge financière des intervenants par la communauté de communes ;
- Proposer et organiser tout autre animation ou action en lien avec la transition alimentaire, notamment en lien avec le Contrat local de santé ;
- Participer à certaines animations, à l'évaluation des animations ;
- Rédiger les présentations, bilans de l'action.

Participer à la préparation et à la mise en œuvre des actions de transition alimentaire et de mise en valeur des producteurs et de l'agriculture

Les producteurs en circuits courts sont identifiés et valorisés via une carte en ligne et en version papier. Un travail est engagé à l'échelle du PAiT de développer cet outil. Il s'agira de participer à cette évolution. D'autres outils de valorisation pourront être développés.

Avec les nouveaux élus, il pourrait être envisagé de lancer à nouveau une action de transition alimentaire. Les missions seraient alors de préparer l'organisation de la mise en œuvre (aspects techniques, financiers, mobilisation des acteurs, outils de communication, ...), de suivre et organiser l'évaluation des actions mises en œuvre.

Suivre le PAiT : Participer aux instances techniques et de pilotage, au conseil de l'alimentation, suivre des groupes de travail en lien avec les missions.

Suivre la mise en œuvre des projets scolaires sur les thématiques de la forêt et de l'agriculture pour l'année scolaire 2026-2027

- Animer le réseau des enseignants ;
- Suivre, coordonner les interventions des partenaires ;
- Capitaliser et partager avec et entre les enseignants les projets réalisés avec leurs classes ;
- Construire un plan de communication avec le service communication du Grésivaudan et les communes : captures audio, vidéo, photos, dossier G L'INFO... ;
- Organiser et participer au temps inter-classes de fin d'année.

Organiser et planifier la campagne 2027-2028 des projets scolaires

- Organiser et lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des enseignants du territoire ;
- Calibrer les interventions en fonction du budget ;
- Sélectionner les classes ;
- Planifier les interventions pour la rentrée de septembre.

Assurer le suivi et l'évaluation des projets

Spécificité(s) du poste :	Déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire du Grésivaudan Prévoir exceptionnellement des temps en soirée (participation à diverses réunions) et en week-end lors des animations
Diplôme(s) :	Formation en Master 1 ou Master 2 spécialités dans le domaine du développement territorial
Connaissance(s)	• Connaissance du fonctionnement des EPCI • Connaissance des bases de la gestion de projet • Capacités d'organisation et de coordination
Profil demandé	• Rigueur dans l'organisation • Capacité d'analyse • Sens de l'initiative • Autonomie • Aisance relationnelle envers des publics variés
Permis et/ou habilitation(s)	Permis B obligatoire - exigé
Rémunération	Grille de rémunération légale des apprentis
Avantages	• Tickets restaurant avec participation de 60% employeur. • Participation aux déplacements domicile-travail : 75% du montant de l'abonnement et versement du forfait mobilité durable. • Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe). <u>Sous conditions</u> : Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.
Procédure	Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://www.le-gresivaudan.fr/emploi ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
Contact	Pour tout renseignement sur le poste contacter : Mme/M. Violène SALEM vsalem@le-gresivaudan.fr ou Marion LUYAT mluyat@le-gresivaudan.fr
Règle statutaire	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2° du CGFP).
Travailleurs handicapés	Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.